



Séance du Conseil municipal de MALAUZAT

Lundi 19 octobre 2026 à 19 h

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Article L 2121-25 CGCT

L'an deux mil vingt-six et le lundi dix-neuf octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée le douze octobre deux mille vingt-six par Monsieur le Maire, Raphaël ROUSSY, conformément à l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales :

Étaient présents : Mesdames COHADE Pauline, MARSIN Céline, PAGESSE Sandrine, PEREIRA Marie, PEREIRA-OLIVEIRA Élodie et REPIENNIK Laurie. Messieurs FUMOUX Fabrice, MEUNIER-LANGARD Frédéric, PAPPALARDO Pierre-Franck, PÉPÉ Bernard, ROUSSY Raphaël et VACANT Pascal.

Absent représenté (art L 2121-20) : DURAND Stéphane donne pouvoir à FUMOUX Fabrice

Absents excusés : BARRIER Marie-Aude et LARGERON Gilles.

Nomination d'un secrétaire de séance = PAPPALARDO Pierre-Franck.

Conseillers en exercice : 15 – **Présents** : 12 – **Votants** : 13.

Ci-après la liste des délibérations examinées par le conseil municipal, dans leur ordre de présentation :

Numéro Délibération	Objet de la délibération	Résultat du vote
2026-095	Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030 du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme.	A l'unanimité
2026-096	Nouvelle fixation des tarifs d'occupation du domaine public / Droits de place. Exonérations.	A l'unanimité
2026-097	Achat d'une pompe à eau pour fontaine la Cruchale	A l'unanimité
2026-098	Achat d'un taille-haies professionnel	A l'unanimité

La clôture de la séance officielle a été prononcée par Monsieur le Maire, à 19 h 30

Publication sur site Internet de la commune : www.malauzat.fr

A MALAUZAT, le 20/10/2026

Le Maire de MALAUZAT



Raphaël ROUSSY

Mis en affichage le 21 / 10 / 26